

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 28 janvier 2026

DEL20260128_005

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 15 janvier précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 21

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Régis LAMURE, Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Denise FERNANDES ;

PERS-JUSSY : Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir :

Absents excusés avec procuration :

Absents excusés : Anne-Marie LALLIARD, Dominique BRAND,

Absents : Patrice DOMPMARTIN, David DE VITO, Valérie VACHOUX, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Virginie JACQUEMOUD, Billy MARQUET, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI.

Secrétaire de séance : Patricia DÉAGE

DEL20260128_005 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Vote du taux 2026

Rapporteur : Madame la 4ème Vice-Présidente en charge des Ressources, Madame Régine MAYORAZ

VU le CGCT et notamment l'article L5214-23 ;

VU le Code Général des Impôts (CGI) ;

VU l'avis favorable des membres de la Commission Ressources et du Bureau en date du 12 janvier 2026

VU la délibération DEL20251203_124 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 3 décembre 2025 portant DOB 2026 et son ROB annexé ;

Dans le prolongement des échanges tenus dans le cadre de la préparation budgétaire et notamment lors du DOB, il a été proposé de reconduire, pour 2026, le même taux que celui pratiqué l'année dernière soit 10,00 %.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le taux de TEOM à 10,00% pour l'exercice 2026.

La Secrétaire de séance
Patricia DÉAGE

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 30/01/2026
Publié, le 30/01/2026*